Elections Législatives des 5 et 12 Mars 1967

CIRCONSCRIPTION de PRIVAS

Candidatures Indépendants Gaullistes

Aimé JEANJEAN, titulaire **Pierre PIÊRI, suppléant**

Chères Électrices, Chers Électeurs,

Lors de la consultation électorale de Novembre 1962, 9166 électeurs de la 1re Circonscription de l'Ardèche, celle de Privas, en me manifestant leur confiance **m'ont classé premier des candidats nationaux.**

Les témoignages de sympathie que j'ai reçus et les nombreuses demandes d'intervention dont j'ai encore à m'occuper, m'imposent le devoir de maintenir ma candidature **de Gaulliste** en toute indépendance, en dehors de tout Parti, Union, Rassemblement ou Mouvement, et dans le seul intérêt de l'Ardèche, malgré l'investiture accordée par un Comité Parisien, sans consultation des Ardéchois, à une personnalité qui, par ses nombreux écrits, a manifesté ses sentiments violemment anti-gaullistes, et de demander l'arbitrage du corps électoral.

C'est ainsi qu'en 1961, au moment où les évènements d'Algérie imposaient l'union de tous les Français derrière le Général de Gaulle, le candidat investi s'élevait contre sa politique qu'il traitait de « triste bilan » et demandait son remplacement en le comparant à Napoléon III.

En 1962, il se dressait à nouveau contre l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Ceci dit, par vos Maires, que j'ai reçus personnellement pendant les dix ans que j'ai passés à la tête de ce Département, je connais vos désirs et vos besoins. Je connais aussi les difficultés qui assaillent ces Magistrats Municipaux que je m'efforcerai d'aider dans la réalisation de leurs projets.

Pour l'Agriculture :

Il est indispensable d'obtenir la création de chemins pour la desserte des exploitations et des hameaux.

Il faut installer des cabines téléphoniques publiques pour mettre fin à l'isolement des fermes écartées.

Des crédits suffisants doivent être accordés aux agriculteurs sous forme de prêts à très faible intérêt et de subventions pour leur permettre d'améliorer leurs logements et leurs exploitations, par des adductions d'eau et par le développement de l'électrification.

D'aider les viticulteurs par un assouplissement des mesures restrictives concernant les droits de replantation et notamment par l'octroi de droits de replantation anticipée.

D'interdire l'importation des vins étrangers.

En résumé, il faut augmenter le revenu agricole par une amélioration des infrastructures et une organisation de la commercialisation des produits.

Pour l'Enseignement :

Liberté de l'enseignement assurée par l'application de la loi Debré. Maintien de toutes les écoles existantes dans les moindres villages, quel que soit l'effectif des classes, car le ramassage scolaire, pratiquement impossible à réaliser convenablement, n'a pas donné les résultats attendus.

Création dans les centres ruraux de Collèges d'Enseignement Général et de Collèges Techniques pour la qualification des Jeunes qui pourraient être obligés de s'expatrier dans les villes et qui doivent pouvoir affronter les difficultés de l'existence à armes égales avec ceux des grandes cités.

Pour l'Industrie :

Par priorité absolue, aider par tous les moyens les industries existantes dont les difficultés sont incontestables et qui maintiennent la vie économique du Pays.

En second lieu, s'efforcer d'obtenir l'implantation d'industries nouvelles dans les centres ruraux où existe une main-d'œuvre disponible et qualifiée.

Dans les deux cas, obtenir une aide efficace de l'Etat par une large extension des modalités d'attribution des primes.

La formation de la main-d'œuvre nécessaire aux Industries en créant des Centres de Formation Professionnelle pour adultes.

La construction de logements sociaux accompagnés de tous les équipements publics correspondants.

Pour les Voies et Communications :

Une artère est vitale pour l'Ardèche : la R.N. 86. Si cette voie n'est pas aménagée, tout le trafic se détournera du Département au profit de la R.N. 7 et de l'Autoroute qui présente la « monstruosité » de ne pas être relié au Chef-Lieu par un échangeur approprié.

Mais il ne faut pas oublier la R.N. 103 qui dessert la Vallée de l'Eyrieux et pour laquelle aucun crédit n'a été prévu pour continuer les travaux d'amélioration et de rectification de tracé entrepris sous mon administration ; ni la R.N. 104 qui relie la Vallée du Rhône à Privas et la R.N. 102, voie de pénétration qui constitue un trait d'union important entre la Vallée du Rhône et le Massif Central.

Pour le Tourisme :

Il est indispensable, pour attirer et conserver les touristes de leur fournir les équipements d'hébergement qu'ils souhaitent trouver, avec leurs compléments nécessaires, distractions et sports, en mettant à la disposition des particuliers et des collectivités les crédits indispensables pour aménager des gîtes ruraux, des auberges rurales, des maisons familiales et des villages de vacances, des terrains de sports et de jeux aménagés et des terrains de camping.

Ainsi le Tourisme deviendra un moyen de promotion et de conversion en apportant aux habitants du pays des emplois et des ressources supplémentaires.

S. N. C. F. :

Amélioration des relations ferroviaires avec l'intérieur du Département notamment par le maintien du transport des voyageurs sur la ligne Le Teil — Lalevade.

Anciens Combattants :

Les droits imprescriptibles des Anciens Combattants doivent être rendus à ceux de 1914 - 1918 et de 1939 - 1945. Ces droits doivent être étendus aux Combattants d'Indo-Chine et d'Algérie qui ont couru les mêmes risques.

Les veuves et orphelins de guerre doivent être aidés au maximum.

Pour les Commerçants :

Il faut mettre fin aux tracasseries administratives qui font de chaque commerçant un fraudeur en puissance.

*

* *

Je m'efforcerai d'œuvrer pour la prospérité de toutes les classes sociales et porterai mon attention sur les moyens d'élever les revenus agricoles et artisanaux à un niveau comparable à celui des revenus industriels, les salaires anormalement bas devant être également relevés.

Je dénoncerai le sort fait aux personnes âgées pour lesquelles on n'a pas encore construit des logements convenables accessibles à leurs moyens et auxquels la Sécurité Sociale sert des retraites insuffisantes.

Je lutterai de toutes mes forces pour **GARANTIR LA PAIX,** d'abord en développant nos relations économiques avec nos voisins, mais surtout en favorisant et en multipliant les rencontres et les échanges Professionnels, Sportifs et Culturels entre la Jeunesse de France et celle de tous les autres Pays du Monde.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE L'ARDÈCHE !

Pour être efficaces votez JEANJEAN,

seul Candidat GAULLISTE de la Circonscription.

Candidat Titulaire :

Aimé JEANJEAN

Préfet Honoraire - Ancien Préfet de l'Ardèche
Officier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire - Croix de Guerre
Médaille de la Résistance avec Rosette
Reconnaissance Francaise

Vu : Les Candidats,

Candidat Suppléant :

Pierre PIÉRI

Ancien Déporté - Maire de Bourg-Saint-Andéol
Officier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire - Croix de Guerre
Médaille de la Résistance avec Rosette
Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports

IMP. MODERNE - PRIVAS